



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1992/6
17 décembre 1991

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-huitième session
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES
TERRITOIRES ARABES OCCUPES, Y COMPRIS LA PALESTINE**

Rapport du Secrétaire général

1. A sa quarante-septième session, la Commission des droits de l'homme a adopté les résolutions 1991/1 A et B et 1991/2. Au paragraphe 5 de la résolution 1991/1 A, la Commission priait le Secrétaire général de porter cette résolution à l'attention de tous les gouvernements, des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées, des organisations intergouvernementales régionales et des organisations humanitaires internationales, de la diffuser le plus largement possible et de lui faire rapport sur son application lors de sa quarante-huitième session. Au paragraphe 5 de la résolution 1991/1 B, la Commission priait le Secrétaire général de porter cette résolution à l'attention de tous les gouvernements, des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées, des organisations intergouvernementales régionales, des organisations humanitaires internationales et des organisations non gouvernementales, et de lui rendre compte, à sa quarante-huitième session, des progrès réalisés dans son application. Au paragraphe 6 de la résolution 1991/2, la Commission a prié le Secrétaire général de porter cette résolution à l'attention de tous les gouvernements, des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées, des organisations intergouvernementales régionales et des organisations humanitaires internationales et d'en assurer la plus large diffusion possible, et de lui faire rapport lors de sa quarante-huitième session.

2. Pour donner suite aux demandes de la Commission, le Secrétaire général a porté les résolutions 1991/1 A et B et 1991/2 à l'attention de tous les gouvernements, par une note verbale datée du 25 mars 1991. Elles ont été aussi communiquées au Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés et au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

3. De plus, ces résolutions ont été transmises à toutes les institutions spécialisées, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et aux organisations intergouvernementales régionales compétentes. Les résolutions ont enfin été portées à l'attention de 26 organisations humanitaires internationales et organisations non gouvernementales.

4. Conformément à la demande formulée par la Commission des droits de l'homme dans les résolutions 1991/1 A et 1991/2, le Département de l'information a entrepris les activités ci-après :

a) Le Département de l'information a assuré le reportage de toutes les réunions d'organes pertinents des Nations Unies, notamment le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. Il a également publié des communiqués de presse sur les séminaires et colloques régionaux organisés par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment ceux qui ont eu lieu à Madrid et Montréal, au cours desquels les droits de l'homme du peuple palestinien ont fait l'objet des débats;

b) Des communiqués de presse contenant le texte des déclarations du Secrétaire général relatives à la question de Palestine et à la situation dans les territoires arabes occupés ont également été publiés;

c) Le Département a continué de diffuser ses publications sur la question de Palestine, notamment une version révisée de la brochure intitulée L'Organisation des Nations Unies et la question de Palestine, en allemand, anglais, arabe, espagnol et français; la brochure intitulée Pour les droits des Palestiniens - Activités du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien; la brochure intitulée Les droits de l'homme des Palestiniens et Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés. Au total, 13 703 exemplaires de ces publications ont été diffusés en allemand, anglais, arabe, espagnol et français;

d) Dans le cadre du programme "World Chronicle", le Département a produit un film vidéo sur la visite que le Président de l'Assemblée générale a effectuée dans les territoires occupés, dans lequel le Président de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, M. Guido de Marco, vice-premier ministre de Malte et ministre des affaires étrangères et de la justice, souligne la dimension humaine de la question de Palestine et la nécessité de résoudre ce problème par l'intermédiaire des Nations Unies. Le Groupe de la promotion et de la distribution audiovisuelles du Département a diffusé à ses cinémathèques et vidéothèques dans le monde entier, ainsi qu'à l'Unesco, le film-vidéo intitulé "About the UN: Palestine";

e) Cinquante-neuf programmes de radio de diverses longueurs sur la question de Palestine et des sujets connexes ont été produits entre le 1er janvier et le 30 juin 1991;

f) Le Département a participé à l'organisation de deux rencontres nationales de journalistes sur la question de Palestine, à Bruxelles (le 22 mai) et à Bonn (le 24 mai). La rencontre de Bruxelles était organisée en coopération avec l'Association parlementaire pour la coopération euro-arabe et avec l'appui de la Commission des communautés européennes, et celle de Bonn en coopération avec l'Association allemande pour les Nations Unies. Ces rencontres avaient pour thème la protection des civils palestiniens sous occupation israélienne. Dans les deux villes, deux experts palestiniens et deux israéliens ont fait sur ce sujet de brèves remarques liminaires qui ont été suivies par un dialogue de fond avec une quarantaine de représentants des médias qui avaient été invités à participer à la rencontre. Les experts palestiniens étaient Nasser Al-Kidwa, observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et Sa'ab Erekat, professeur de sciences politiques à l'Université Al-Najah, à Naplouse, sur la rive occidentale et les experts israéliens Yael Dayan, activiste du Parti travailliste et auteur, et Avigdor Feldman, avocat et membre fondateur du Centre israélien de documentation sur les droits de l'homme Betzelem, qui a plaidé dans un certain nombre d'affaires marquantes relatives aux droits de l'homme en Israël. Les deux rencontres étaient présidées par le chef de la Section des programmes relatifs à l'apartheid, à la décolonisation et à la Palestine du Département de l'information;

g) Le Département a organisé au Siège, à l'intention des représentants des organisations non gouvernementales, une réunion d'information sur la question de Palestine intitulée "A UN Perspective on Palestinian Rights".

h) Le Département a organisé une rencontre internationale de journalistes européens sur la question de Palestine, à Helsinki, du 3 au 5 juin 1991. Il a été question de l'éventualité d'une conférence sur la paix au Moyen-Orient. Dans le prolongement de cette rencontre, des journalistes européens se sont rendus au Moyen-Orient pour une mission d'information, dans le cadre du Programme spécial du Département sur la question de Palestine; la mission a eu lieu du 31 octobre au 14 novembre 1991 et les villes visitées ont été Tunis, Amman, Damas et Le Caire. Le Chef des programmes relatifs à l'apartheid, à la décolonisation et à la Palestine du Département a assumé les fonctions de coordonnateur de la mission.
